



MAIRIE DE FALLERON

Réunion du 20 juin 2019

COMPTE-RENDU

L'an deux mil dix-neuf, le vingt juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FALLERON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TENAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2019

PRESENTS : MM TENAUD, GROSSIN, Mmes VRIGNEAU, CHAUVIN, M. GIRARD, Mme HERBERT, MM ACHARD, ROUSSEAU, Mmes POUVREAU, BAUD, MM MICHENEAU, BETHUIS, Mmes GABORIT, RICORDEL, FOREST et BONNEAU.

EXCUSÉS : MM CHATELIER et GELEBART.

Madame BONNEAU Myriam a été élue Secrétaire.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR PROPRIÉTÉ GOYAUX

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété de Monsieur GOYAUX, sise Rue de l'Atlantique.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR PROPRIÉTÉ COUTAND

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété de Monsieur COUTAND, sise 9 Rue du Ferlin.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA SALLE « LES SARMENTS D'OR »

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le nouveau règlement de la Salle « Les Sarments d'Or » (consultable en Mairie).

PROJET DE CRÉATION D'UNE CUISINE CENTRALE À PALLUAU : ADHÉSION À LA DÉMARCHE ET À L'ÉLABORATION D'UNE PRÉ-ÉTUDE ET D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'adhésion de la Commune dans la démarche de création d'une cuisine centrale à Palluau et sur la participation aux frais se rapportant à la mission de pré-étude et faisabilité et aux frais de fonctionnement induits.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNES

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région une subvention à hauteur de 50 000€ pour les travaux de la Rue de l'Ambruzière dans le cadre du Fonds Régional de Développement des Communes.

A FALLERON, le 21 juin 2019

Le Maire,
Gérard TENAUD



Affiché le 21/06/2019